

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 24/11/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 24/11/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 21/11/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20251117-2025NOV17_448-DE 1.2.5 - rapports annuels

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du 17 novembre 2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à 19H, le *Conseil Municipal* de LECTOURE, légalement convoqué le sept novembre 2025, s'est rassemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Frank GOBBATO, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Renée MIQUEL ZASSO, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Loïc DÉSANGLES
Mme Françoise LACAPERRE
Mme Patricia MARROCQ

Ont donné procuration :

Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Ghislain de FLAUJAC

Objet : Service Public de l'Assainissement Collectif
Rapport annuel du Délégué sur le prix et la qualité du service
Exercice 2024

RAPPORTEUR : Joël VAN DEN BON, Adjoint au Maire chargé du développement économique, du tourisme, du thermalisme et du développement durable

Conformément aux dispositions des articles L 2224-5 et L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à la collectivité de présenter le rapport annuel du délégué et au conseil municipal de se prononcer chaque année sur le rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif (RPQS), étant précisé que ce document est mis à la disposition du public par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois (article L 1411-13 du CGCT).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité décide

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel du délégataire,
- d'approuver le RPQS,

tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour : 24

Contre :

Abstention : 1 (Mme Sylvie Colas)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Ghislain de FLAUJAC

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 21 NOV. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 21 NOV. 2025